

# Éditorial

*Pour savoir ce qu'est le transfert, il faut savoir ce qui se passe dans l'analyse. Pour savoir ce qui se passe dans l'analyse, il faut savoir d'où vient la parole. Pour savoir ce qu'est la résistance, il faut savoir ce qui fait écran à l'avènement de la parole : et ce n'est pas telle disposition individuelle, mais une interposition imaginaire qui dépasse l'individualité du sujet, en ce qu'elle structure son individualisation spécifiée dans la relation duelle.[1]*

La rédaction de l'*Hebdo-Blog* présente ses meilleurs vœux à ses lecteurs, aux membres de l'ECF, de l'ACF et des CPCT. Vigueur à vos travaux ! Contribuons à nourrir ce précieux désir d'École évoqué dans ses vœux par la présidente le 1<sup>er</sup> janvier.

Voici déjà notre 14<sup>e</sup> numéro. Avant de cliquer plus avant, sachez que nous vous transmettrons au plus vite les échos de l'événement de cette rentrée 2015 : le 24 janvier, c'est *Question d'École*. La Journée sera consacrée aux « Problèmes cruciaux du contrôle et de la passe ».

Nous serons d'emblée propulsés au cœur de ce qui scelle notre appartenance à l'ECF : seront en effet examinées le matin la façon dont se prennent les décisions dans le jury de la passe, la question du contrôle de l'expérience l'après-midi. Les deux organes de l'ECF qui ont en charge la formation de l'analyste, c'est-à-dire la Commission de la passe et la Commission de la garantie, animeront cette Journée.

Faisons savoir encore ce moment qui s'annonce passionnant, vous en avez déjà eu vent dans l'*HB*. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> Journée d'étude de l'Institut de l'Enfant-UPJL, le 21 mars prochain, sur le thème, délicat, crucial donc, et quotidien pour les psychanalystes qui reçoivent des enfants : « Interpréter l'enfant ». Pour ce quatrième volet du dossier, Bruno de

Halleux saisit la proposition de Jacques-Alain Miller dans son texte d'orientation vers la Journée en éclairant pour nous ce concept : « interpréter les parents ».

Vous trouverez aussi un nouveau texte autour de l'ouvrage collectif dirigé et introduit par Christiane Alberti : *ÊTRE MÈRE. Des femmes psychanalystes parlent de la maternité.* Dominique Laurent y lit l'époque et nous livre les conséquences de l'outil conceptuel de la pluralisation des Noms-du-Père.

L'action lacanienne se déploie de façon constante et, si de nombreux événements obéissent à une périodicité précise, cette action sait s'amplifier, s'aiguiser puis bondir : vous le découvrirez en lisant nos rubriques CPCT, Événements et ACF-Action. Nous avons cherché à donner voix à ce qui fut événement en décembre, à ce qui fit signe. La force d'attraction du séminaire « Études lacaniennes » d'Éric Laurent ne témoigne-t-elle pas de cette vitalité vivement orchestrée ?

L'orchestre de l'Opéra de Paris et la *clémence ... de Titus* ne sont pas en reste et l'*Hebdo-Blog* s'est attardé sur ce spectacle qui produisit sur le public des effets de discours et des effets de jouissance tels que cela peut ne pas laisser l'analyste coi.

Quoi ? Minute papillons !

Voici, elle est presque encore sur le feu, une courte note de lecture qui nous envoie vers un livre destiné à tous les réfractaires au divan ! Lisez ici l'hommage de Mathilde Braun à Valérie Blanco, hommage fait à la psychanalyse.

---

# DERNIÈRE MINUTE :

## Autisme : discret rappel à l'ordre de la HAS par le Conseil d'État

*Au moment où nous bouclons ce numéro, Armelle Gaydon nous informe que le Conseil d'État a rendu sa décision au sujet de la très contestée Recommandation de la HAS de 2012 sur la prise en charge de l'autisme.*

Première occasion de se réjouir : saisis par une association de psychanalystes, les sages invalident les recommandations de la HAS concernant les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents autistes (IME, SESSAD,...), pour défaut de saisine du *Conseil Scientifique de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux* (ANESM) qui aurait dû être consulté. Ce manquement à la procédure invalide donc les recommandations concernant ces structures médico-sociales et seulement celles-là.

En revanche, le Conseil d'État précise que le reste de la procédure est valable, ce qui pourrait décevoir les défenseurs de la psychanalyse. Mais ceux-ci trouveront largement de quoi se consoler avec ces quelques mots glissés, dans leur grande sagesse, par les Conseillers d'État dans leur décision : « si elle [la recommandation de la HAS sur l'autisme] préconise les interventions précoces fondées sur une approche éducative, comportementale et développementale, elle ne valorise pas exclusivement ces méthodes mais cite notamment la psychothérapie parmi les interventions thérapeutiques à associer selon les besoins ».

En outre, le Conseil d'État considère que compte tenu du nombre de voix émises au sein du groupe de travail, « les

approches thérapeutiques faisant intervenir la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle dans le traitement de l'autisme [...] » ne pouvaient être ni recommandées, ni d'ailleurs « non recommandées » par la HAS.

Ces deux mentions de la décision du Conseil d'État permettront de rééquilibrer le débat. – AG

[1] Lacan J., « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Écrits*, Points Seuil, p.12.

---

## Interpréter les parents en institution

*« Interpréter les parents » est une des cinq initiatives que Jacques-Alain Miller nous propose pour la 3<sup>e</sup> JIE « Interpréter l'enfant ». Il s'agit d'un champ de recherche peu exploré. À la lumière d'une vignette clinique, Bruno de Halleux nous montre qu'il est important de ne pas le négliger.*

« Rendons un peu de dignité à « interpréter les parents » en examinant sérieusement la place que nous y accordons. [...] Cristallisons ce concept ». Jacques-Alain Miller, dans le texte qui oriente la journée de l'Institut de l'Enfant, nous dit qu'en général on parle un peu rapidement des parents, on dit seulement comment on a eu affaire au père, à la mère.

Voilà une difficulté souvent rencontrée dans la clinique en institution. C'est ce qui est appelé « le travail avec les parents ! » Ce travail délicat, complexe et subtil reste peu élaboré dans notre champ. J.-A. Miller nous l'indique comme

nécessaire quand il note que l'idéal du moi, s'il n'est pas introjecté chez l'enfant, à l'occasion, il se balade au dehors.

Nous-mêmes vérifions depuis de nombreuses années combien ce « lien » avec les parents, s'il est le plus souvent nécessaire, n'en reste pas moins sensible et fragile. Nous constatons que le travail clinique en institution avec les enfants est facilité lorsqu'un lien avec les parents a pu se nouer. C'est spécialement vrai lors des candidatures, à l'entrée d'un enfant dans l'institution.

À l'Antenne 110, la directrice et moi-même avons été sensibles à la détresse d'une mère d'un enfant autiste de quatre ans. Cet enfant ne restait pas en place. La seule façon que les parents avaient trouvée pour le calmer un court moment était de lui donner une sucette. Lors de l'entretien d'admission, la mère avait sorti de son sac toutes les quatre ou cinq minutes une nouvelle sucette afin de calmer l'enfant.

Elle n'osait plus aller dehors, elle ne pouvait plus faire la moindre course, elle était empêchée de toute activité à l'extérieur. Elle avait frappé à différentes portes, avait demandé de l'aide tous azimuts, mais aucune piste ne s'était ébauchée pour un début de solution.

Face au désarroi de la mère, nous avons accepté son fils en externat sans creuser davantage la position en impasse que les parents avaient rencontrée dans les lieux où ils s'étaient adressés.

Une fois son fils accueilli à l'Antenne, il n'a pas fallu quinze jours pour que les critiques à l'égard de l'équipe commencent à fuser. La mère nous reprochait un grand nombre de choses, elle nous indiquait que si l'enfant était agité et agressif en institution, il ne l'était pas à la maison. Elle et elle seule savait y faire avec lui. Même son mari n'arrivait à rien. Autrement dit, sa détresse et sa position

de femme divisée lors de la candidature avaient disparu bel et bien. Nous étions les « incapables » et elle nous faisait la leçon.

Assumant les critiques sans trop nous décourager, l'enfant avait malgré tout trouvé, au cours de l'année, un fragile équilibre qui lui ouvrait une place dans les divers ateliers de socialisation et d'apprentissage que nous lui propositions. La coupure des vacances arriva. La famille rentra au pays avec les enfants. Ils passèrent un mois épouvantable, enfermés dans leur maison de vacances car l'enfant, dès leur arrivée, était revenu à son agitation et à ses agressions incessantes, comme au premier jour.

À son retour à l'Antenne 110, l'enfant était méconnaissable, pire qu'il ne l'était lors de ses premières semaines avec nous. L'équipe n'en pouvait plus. Nous avons alors pensé que nous ne pourrions pas le garder car il mettait en danger d'autres enfants.

La mère est venue nous dire son désespoir. Nous avons décidé de lui proposer un entretien une fois par mois pour nous soutenir (elle et nous) dans la poursuite de l'accueil de son enfant. Elle donna son accord, ce qui nous surprit. Un accord qui nous a semblé se rapprocher d'une demande vraie de parole et d'écoute. Dans les entretiens, elle nous a dévoilé, entre les lignes, les impasses auxquelles elle avait affaire, impasses qui touchent autant aux difficultés propres à l'autisme de son fils, qu'à celles de sa vie familiale soustraite à toute vie sociale, ou de sa relation à son mari qu'elle doit sans cesse encourager pour qu'il ne sombre pas dans la dépression. Elle se révèle être une femme qui tient par-dessus tout à son honneur, elle se soustrait à la vue des autres, elle évite, en se cachant, la honte que pourrait générer la maladie de son fils auprès de ses proches.

Ces entretiens l'interprètent – c'est une deuxième surprise et c'est la sienne –, ils ont transformé ses plaintes en une

parole plus authentique. Elle en est déconcertée, elle rit parfois, elle est plus détendue.

L'enfant est toujours chez nous, les entretiens se poursuivent.

---

## Question à Dominique Laurent

**L'Hebdo-Blog** – *La filiation moderne est de plus en plus dégagée de l'héritage biologique, grâce aux avancées de la science. L'enfant peut ne partager aucune cellule avec le/les parent/s. Il n'aura alors pas le même patrimoine génétique et, selon les combinaisons diverses et possibles, il n'aura pas été conçu avec le spermatozoïde ou l'ovule du/des parent/s. Le temps où l'embryon et le fœtus ne se logeront plus dans le corps d'une mère porteuse n'est pas loin ; la science fera l'affaire. C'est donc l'acte d'une nomination, d'un dire « tu es ma fille », « tu es mon fils » qui fonderont la lignée de la filiation. En quoi cela est-il nouveau ? La psychanalyse ne nous enseigne-t-elle pas qu'il en a toujours été ainsi ? Ne sommes-nous pas tous des adoptés ? Et pourtant, quelles différences et particularités pouvons-nous cerner entre une nomination de filiation faite dans le cadre d'une adoption traditionnelle et les nouvelles formes de procréations médicalement assistées ? Comment pour un sujet le passage du désir d'enfant à l'acte (langagier et donc symbolique) de faire d'un enfant son fils ou sa fille opère-t-il ?*

**Dominique Laurent** – La famille paternaliste a rêvé d'un lien social qui soit naturel, l'idéologie darwinienne faisant se recouvrir la filiation avec la génétique. En France désormais, le droit seul articule la famille. Peu importe la situation juridique du couple, c'est l'enfant qui fait la famille.

Le droit engendre une fiction familiale, au delà des circonstances de la naissance qui se trouvent aujourd'hui complexifiées avec les PMA. De la famille homoparentale, en passant par le couple homosexuel jusqu'à la fiction familiale hétérosexuelle développée, l'enfant oblige ses parents. L'adoption participe de cette perspective.

Nos systèmes modernes de parenté entièrement constitués par les fictions juridiques définissent les nouveaux cadres de notre réalité. L'interprétation de ces fictions est le grand enjeu de nos tribus modernes au sens lévi-straussien. Cet enjeu, nous en avons un témoignage avec les débats houleux sur les PMA. Celles-ci mettent en évidence la pluralité des pères et des mères sur le plan biologique, éducatif et juridique. La question de l'adoption trouve ici de nouveaux développements avec les couples homosexuels. Le père ou la mère des gamètes, le père ou la mère éducateurs, le père ou la mère aimés, le père ou la mère aimants, le père ou la mère adoptants, participent d'une pluralisation de la famille qui n'est plus exclusive du modèle traditionnel.

La psychanalyse n'est ni l'instrument d'un conservatisme social ni une procédure de souscription à tous les montages aberrants qu'un désir égaré puisse fomenter. Pour autant elle a la charge de lire et d'interpréter « le malaise dans la civilisation », autrement dit ses nouveaux symptômes. Cette pluralisation, Lacan l'avait anticipée avec la fameuse pluralisation des Noms-du-père. Mais dès la mise au point du, il a introduit un opérateur qui relève d'un fait de langage et permet à l'enfant de se situer comme vivant et sexué. Cet opérateur permet de mettre une inter-diction entre la mère et l'enfant. Cet opérateur met un frein sur la jouissance, il ne laisse pas seule la mère avec son enfant dans la solitude de son fantasme.

Le fantasme qui lie la mère à l'enfant, objet séparé de son corps, peut s'inscrire en effet dans un lien qui n'admet aucune médiation qui lui serait extérieure. Ce Nom-du-père



n'est pas à confondre avec le père géniteur ou le partenaire sexuel. Les opérateurs coutumiers qu'a décrits Claude Levi Strauss dans les sociétés matrilineaires mobilisent à leur façon une instance symbolique pour réguler la relation mère enfant qui peut aussi se révéler insuffisante.

Les fictions juridiques contemporaines s'inscrivent dans la même perspective. Avec la pluralisation des Noms-du-père, Lacan a donné un outil conceptuel qui permet d'aborder pour chaque sujet la façon dont des signifiants-mâtres nouent désir et interdit, autrement dit une façon de traiter la jouissance avec, et au-delà de, l'étalon phallique. Il a ajouté que pour chacun, le seul signifiant-maître qui l'intéresse vraiment est son symptôme. D'où le Nom-du-père comme symptôme.

À l'heure de la pluralisation de la famille appareillée à la science et dans un contexte mondialisé, la lecture des nouveaux symptômes est ce qui soutient l'effort du sujet pour trouver sa place de réponse du réel au milieu de la jungle des fictions et du vide juridiques bousculés par les techniques de procréation, paysage de notre civilisation.

---

## **Tours et dessous de la demande au CPCT-Paris avec Hélène Bonnaud**

Veillez vous connecter pour accéder à cet article.

[Se connecter](#)